

Section des Pyrénées-Atlantiques

**Compte Rendu Comité Technique Local
Du 12 janvier 2015**

**Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64
au CTL du 12 janvier 2015**

Monsieur le Président,

Vous convoquez ce jour le Comité Technique Local et, entre autres sujets, figure un point d'information sur l'enquête relative aux horaires d'ouverture au public.

Les représentants FO-DGFIP 64 tiennent à rappeler que les projets de restriction des horaires d'ouverture au public des postes comptables résultent d'une note au réseau émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des organisations syndicales lors du comité technique de réseau du 30 septembre 2014.

En effet, la Direction Générale a tenté de passer en force et de faire cautionner aux représentants des Organisations Syndicales en CTR le démantèlement programmé du réseau.

Il nous sera donc demandé, dans un prochain CTL, d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans un cadrage national minimal non validé dans le cadre du CTR, ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre administration.

Depuis des années, le syndicat FO-DGFIP dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une diminution de l'offre de service à l'usager, espérant ainsi le « **désintoxiquer** » de l'accueil physique.

Serait-ce à dire, Monsieur le Président, que la Direction Générale assimilerait les contribuables à des toxicomanes que nous devrions orienter vers des centres de désintoxication ?

Il nous semble à l'évidence que l'emploi du terme « désengorger » aurait été plus adapté et moins trivial !

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

FO-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à FO-DGFIP que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées si l'on en croit les propos tenus par les représentants de la Direction Générale dans les réunions interrégionales.

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

FO-DGFIP a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens.

En conséquence de quoi, les représentants FO-DGFIP 64 considèrent que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration et ne prendront pas part au vote le moment venu.

En réponse à la déclaration liminaire de FO-DGFIP 64, et concernant l'enquête relative aux horaires d'ouverture au public, le Directeur départemental a indiqué que nous étions dans un contexte de réduction des effectifs et que cette nouvelle possibilité offerte lui permettrait de maintenir la présence des postes en milieu rural.

Il a ajouté qu'il n'y avait pas deux types de français, les " citadins " et les " ruraux ".

Tout comme nous, il s'est insurgé de l'emploi du terme " désintoxiquer " par la Direction Générale, quand cette dernière parle de désengorger l'accueil.

1/ Détermination des ponts naturels :

La direction locale a souhaité positionner les ponts naturels 2015 les vendredi 15 mai (ascension) et lundi 13 juillet.

Il n'y avait que ces deux possibilités.

Les représentants FO-DGFIP 64 ont voté pour cette proposition.

2/ Point d'information sur l'enquête relative aux horaires d'ouverture au public :

Sous la forme d'une note succincte (un peu trop peut-être), l'administration nous a présenté le résultat de l'enquête relative aux horaires d'ouverture au public.

Les élus FO-DGFIP 64 sont intervenus sur plusieurs points, à savoir :

- Le fait que, contrairement à ce qui était préconisé par la Direction générale, dans beaucoup de postes et de services les agents n'aient pas été associés à la concertation,

- Le manque de documents concernant cette enquête. En effet, nous aurions souhaité être destinataires des comptes rendu des réunions dans chaque poste et service, comprenant les propositions d'ouverture, les commentaires, les observations et les suggestions exprimées par les agents au cours de ces réunions,

- Les incidences, en matière d'accueil téléphonique, qu'auront les fermetures au public en journée ou en demi-journée. En effet, la note de la Direction générale prévoit le maintien de l'accueil téléphonique alors même que les postes seront fermés au public. Il risque d'y avoir deux poids/deux mesures étant donné que certains postes qui ferment au public le font sans accueil téléphonique, ce qui permet aux agents de pouvoir effectuer certaines tâches plus sereinement,

- Que sur la Direction départementale tous les horaires des services hébergés sur le site devront être harmonisés, y compris la caisse,

- Que la direction locale pourrait être tentée d'homogénéiser le nombre d'heures d'ouverture au public à savoir à 24h pour les structures situées dans une commune de plus de 10 000 habitants et à 16h pour celles en dessous de ce seuil,

- Le fait qu'une mise en œuvre au 1er avril 2015 était peut être un peu prématurée d'autant que toutes les réponses ne sont pas parvenues à la direction locale,

- Que les horaires d'ouverture n'apparaîtront plus sur les avis d'imposition et donc que les contribuables devront les rechercher par eux-mêmes sur le site impot.gouv.fr à condition d'avoir accès à Internet !

Le directeur départemental a apporté les éléments de réponse suivants : il a indiqué qu'il y aurait une nouvelle concertation (tous les agents n'ayant pas été associés dans un 1er temps) et que l'intégralité des informations serait restituées aux OS. Il a ajouté qu'il n'y a aucune velléité de la part de la direction locale d'homogénéiser sur la base de 24h ou 16h les horaires d'ouverture des sites et que cette étude se ferait au cas par cas.

Suite à la nouvelle concertation, l'ensemble des points évoqués seront abordés lors d'un prochain CTL sur ce sujet qui devrait se tenir début février.

3/ Point d'information sur les nouvelles modalités d'organisation et la composition de l'équipe de renfort départementale :

Suite à la fusion de l'équipe mobile de renfort (EMR) de la Gestion publique avec l'échelon départemental de renfort et d'assistance (EDRA) de la filière fiscale, sera créée l'équipe départementale de renfort (EDR) à la date du 1er septembre 2015.

Les collègues qui sont sur l'EMR et l'EDRA seront basculés à cette date sur l'EDR sans démarche particulière. Ils recevront une affectation direction/sans résidence/EDR.

Pour constituer cette nouvelle structure, un appel à candidature d'agents de catégories A, B et C a été lancé. Après que la direction ait porté le volume d'emplois de l'EDR de 21 à 23, il y aura 5 postes vacants (1A, 3B, 1C).

12 agents ont répondu à l'appel de candidature lancé par la direction en date du 28 novembre 2014.

La direction opérera une sélection selon ses propres critères : affectation actuelle et profil ; les élus FO DGFIP ont noté que ce mode de sélection pourrait être subjectif.

Les candidats sélectionnés pour la constitution du vivier ont été informés le 09 janvier 2015. Cette sélection leur permettra de rejoindre en priorité l'EDR dans le cadre du mouvement national et dans la limite des emplois à pourvoir.

Comme prévu par la note de la Direction générale, le Directeur départemental a indiqué qu'il mettrait en place une sectorisation géographique pour éviter que les membres de l'EDR ne se retrouvent trop loin de leurs bases. A titre tout à fait exceptionnel, les agents pourront intervenir en dehors de leur zone d'intervention habituelle et avec accord préalable de l'agent.

4/ Questions diverses :

Parking CDFIP Bayonne Vauban :

Suite aux problèmes récurrents du manque de places de parking à Bayonne Vauban, **les élus FO DGFIP 64** ont demandé à la direction locale de bien vouloir étudier les propositions suivantes :

- Que le fichier des numéros d'immatriculation des voitures des agents soit communiqué au concierge, à l'accueil et aux chefs de service afin qu'un agent bloqué par une voiture puisse savoir rapidement à qui elle appartient. Sur ce point, M. Nesa a donné son accord.
- Qu'un panneau interdisant l'accès aux personnes extérieures au CDIF de Bayonne soit implanté, des étudiants d'une école de commerce toute proche s'y garant régulièrement. Là aussi, le Directeur départemental est allé dans notre sens.
- Que les 3 places en sous-sol actuellement encombrées par des armoires et des ordinateurs soient libérées rapidement ; M. Nesa a répondu que le nécessaire serait fait au plus tôt.
- Qu'un état des lieux soit dressé afin de déterminer le nombre de places existantes par rapport aux besoins réels. Là encore, la direction locale y est favorable. Suite à cet état des lieux, les représentants FO DGFIP 64 ont proposé que le coût du nombre de places manquantes soit pris en charge sur le budget départemental au parking du Glacis jouxtant le monument aux morts (1€/jour). La direction locale va étudier cette demande.

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) / Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne Centre Hospitalier) / Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Sylvie SERRE (SIP Anglet) / Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan)